Envoyé en préfecture le 27/04/2026
Reçu en préfecture le 27/04/2026
Publié le
ID : 035-213500721-20260420-202612-DE

DECISION DU MAIRE 2026/12
VEHICULE TECHNIQUE CITROEN

Le Maire de la commune de Chatillon-en-Vendelais,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L2122-22 et L2122-23,

VU la délibération du Conseil Municipal n°2026.04.44 en date du 26 mars 2026 par laquelle le Conseil Municipal l'a chargé, par délégation, de prendre certaines des décisions prévues à l'article L2122-22 susvisé,

VU les articles L2123-1 et R2123-1 du Code de la Commande Publique,

Considérant l'urgence de remplacer le moteur at quelques autres pièces essentielles pour prolonger la longévité du véhicule technique de marque Citroën,

Vu les devis reçus en mairie ;

DECIDE

Article 1 : de retenir le devis du garage DEBUISSON, La haute Martinière, 35210 PARCÉ pour le montant de huit mille trente-et-un euros et quinze centimes (8 031.15€) HT soit neuf mille six cent trente-sept euros et trente-huit centimes (9 637.38€) TTC.

Article 2 : le maire et le receveur municipal seront chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Article 3 : les crédits nécessaires au paiement des dépenses sont inscrits au budget 2026 de la commune à l'opération 16 « Matériel roulant » article 2182.

Cette décision annule et remplace la décision n°2025.21 du 11/12/2025.

Fait à Chatillon-en-Vendelais,
Le 20/04/2026
Le Maire,
Jean-Luc DUVEL

MAIRIE de CHATILLON en VENDELAIS (Ille-et-Vilaine)